

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2011

L'an deux mil onze, le vingt neuf du mois de janvier à onze heures, le conseil municipal de la Commune d'OLLOIX, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard FAYE, Maire.

Présents : CHANDEZON Jean, DUPONT Dominique, adjoints, BASSET Edwige, COZ Martine, DABERT Marie-France, MARC CHANDEZE Philippe, MONTALVERNE Jean-Louis, PRUGNARD Jérôme, SAVIGNAT Pierre, conseillers.

Représenté : SERVIER Gilles

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.
Philippe MARC CHANDEZE est nommé secrétaire de séance.

1- TRAVAUX EN COURS : POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Programme d'assainissement de la CROZE : Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux et des quelques points d'étanchéité défectueux relevés par la visite caméra : ses imperfections sont en cours de réparations.

Il est décidé de relancer notre maître d'œuvre, le bureau SAFEGE Environnement pour réactiver les concessionnaires et les entreprises chargées de l'élaboration des réseaux secs, notamment l'éclairage public et le téléphone et obtenir dans les prochains jours, la réception des travaux.

Le Maire informe également le conseil que le dossier de réalisation de la voirie communale sur le même secteur a été déposé auprès de Conseil général pour obtenir un financement au titre du FIC dès cette année 2011. Ce dossier fait suite à la délibération du conseil du 3 septembre dernier.

Par ailleurs, le Maire informe le conseil du projet d'enfouissement de la ligne haute tension desservant le village et de la suppression des lignes aériennes correspondantes. Une coordination entre le SIEG et les services d'ERDF a été nécessaire pour caler le dispositif d'alimentation des différents transformateurs. Une autre réunion sera nécessaire pour anticiper les conséquences de la suppression des supports ciment, tant en termes d'éclairage public que de téléphone.

Concernant la Forge, les travaux ont grandement avancé et devraient se terminer dans les prochains mois, ce qui est indispensable, car la Préfecture menace de reprendre les subventions si ce chantier n'était pas rapidement terminé.

Il est également discuté des travaux de réfection de l'église. L'entreprise SANCHEZ doit intervenir très prochainement sur le Gisant et le conseil sollicite le Maire afin de demander une nouvelle fois à Mr JOHANNNEL d'enlever les matériaux entreposés contre le mur de l'église pour pouvoir réaliser les travaux sur les chéneaux défectueux.

2. EPF/SMAF : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité afin d'autoriser les adhésions des communes de TREMOUILLE ST LOUP, d'AIX LA FAYETTE dans le Puy de Dôme, JENZAT, PARAY le FREZIL dans l'Allier, St ILLIDE dans le Cantal, et de la communauté de Communes PONTGIBAUD SIOULE et VOLCANS.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2011

3. SIEG : TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- approuvent l'adhésion des EPCI au SIEG du Puy de Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public, selon la liste jointe à la délibération du Comité syndical en date du 18/09/2010.

- Prennent acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir avant le 31/12/2010 pour autoriser ces adhésions et le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public à compter du 1^{er} janvier 2011.

4. CONVENTIONS DE DENEIGEMENT AVEC LE CONSEIL GENERAL

Depuis de nombreuses années, les Maires du Département sollicitent le Conseil Général pour qu'il autorise les communes à déneiger des parties de voirie départementale très utilisées par leurs administrés.

Pour Olloix, il s'agit principalement de la route départementale n°119 entre la « grange à PAULUS » et l'entrée du village ainsi que de la route départementale n°150 entre Grand-champ et l'entrée du village.

Or, le Département autorise désormais la commune à déneiger ces portions de voies sous réserves de la signature d'une convention en explicitant les conditions.

Le Département n'est pas pour autant dégagé de ses obligations de déneigement sur ces voies, le déneigement réalisé par la commune venant « en plus » pour éviter, notamment, la formation de congères en cas de vent.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions avec le Conseil général.

5. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur Guillaume MARION BERTHE, comptable du trésor chargé des fonctions de receveur auprès de la commune, exerce auprès de la commune une mission de conseil en matière budgétaire, juridique et financière du receveur.

Le conseil municipal prend acte de l'accord du comptable pour exercer ces missions de conseil et confirme en conséquence, à l'unanimité, de lui allouer, à ce titre l'indemnité annuelle dite de conseil.

6. REGIES MUNICIPALES

La régie instituée pour la gestion de l'aire naturelle de camping n'a jamais été supprimée. Or l'aire naturelle de camping étant gérée par convention avec la Maison de la Monne cette régie municipale n'a plus d'intérêt. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide cette résiliation.

De même, la régie de recettes instituée pour « frais de recherche d'état civil » ne fonctionnant plus, il est donc également décidé de résilier cette régie.

7. RECRUTEMENT D'UN AIDE A L'EMPLOYE COMMUNAL

Monsieur le Maire, conformément au souhait exprimé par la commission des travaux a entrepris des démarches tant auprès de pôle emploi que de du Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour recruter un nouvel agent saisonnier chargé d'aider l'employé communal, en bénéficiant d'un contrat aidé (C.A.E.).

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2011

Cet agent aurait pour mission d'assurer avec l'employé municipal les travaux d'entretien d'espaces verts d'avril à septembre à raison de 20 heures par semaine et de « décharger » ainsi l'adjoint aux travaux.

Les contrats servis par le Centre de gestion sont très avantageux pour les collectivités : la part pris par l'Etat étant de 90% du salaire et des charges sociales, mais d'une part le nombre de postes disponibles est très restreint (28 pour l'ensemble du département du Puy de Dôme) et d'autre part, la commune doit s'engager à rémunérer un programme de formation assez coûteux.

Les contrats servis par Pôle Emploi sont pris en charge à hauteur de 60 ou 80% selon les caractéristiques d'âge et de situation de la personne embauchée.

Une dizaine de candidatures sont parvenus à la mairie et doivent faire l'objet d'une sélection dans la semaine qui vient.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité la création de ce poste saisonnier, sous conditions exclusives de l'obtention des aides de l'Etat. Il demandé au maire de solliciter prioritairement le centre de gestion et si la demande n'aboutit pas de se retourner vers Pôle emploi. L'emploi concerné couvrirait la période du 1^o avril 2011 au 1^o octobre 2011 à raison de 20 heures par semaine.

8. POINT SUR LE SIVOS

Le Maire informe le conseil des décisions prises par le SIVOS, qui vient d'éditer d'ailleurs une lettre explicative très renseignée diffusée avec le bulletin municipal.

Le Maire revient sur les travaux en cours (2^{ème} tranche d'extension de l'école) qui devrait être livrée à la rentrée 2011, malgré quelques péripéties liées à la défaillance d'entreprises.

La prise en charge de l'annuité correspondante à cet investissement ne devrait être demandée à la commune d'OLLOIX qu'après la consolidation de l'emprunt soit en 2012.

26 enfants d'OLLOIX fréquentent l'établissement dont la plupart emprunte le car scolaire chaque jour. Marie-France DABERT revient sur la nécessité de déneiger l'itinéraire du bus scolaire, demande maintes fois exprimée auprès de la FETREP, mais qui reste un vrai problème non résolu à l'échelle du Département.

9. QUESTIONS DIVERSES :

9.1 Affaire MORIN / PLANEIX :

Le maire informe le conseil des récents développements du contentieux PLANEIX issus de l'affaire MORIN et de la suite donnée aux nouvelles demandes financières de Monsieur PLANEIX.

9.2 Adhésion au service « Médecine Prévention » du centre de gestion :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier du Centre de Gestion définissant les objectifs de l'actualisation de la convention d'adhésion au service de médecine préventive compétent dans les domaines de la médecine professionnelle, la prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité au travail, ainsi que d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi.

Les membres du Conseil, après délibération, décident à l'unanimité de ne pas adhérer au service de prévention du centre de Gestion assujettit à la cotisation additionnelle au taux de 10%.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2011

9.3 Convention de fourrière :

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler, malgré l'augmentation du tarif, la convention de fourrière qui nous lie avec l'Association Protectrice des Animaux (APA) et qui permet à la commune de faire recueillir les chiens errants par cette association.

9.4. Demande des associations Libre Pensée association crématisiste et Droits de l'Homme :

Ces associations ont demandé la mise à disposition gratuite d'une salle municipale neutre pour les familles qui souhaitent organiser des cérémonies ou rassemblements lors d'obsèques civiles.

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à cette demande et demande au Maire de mettre à disposition une salle si une demande de ce type est formulée auprès de la municipalité.

9.5 Aspects financiers et budgétaires :

Les comptes administratifs ne peuvent être votés aujourd'hui, le comptable du trésor n'ayant pas arrêté les comptes de gestion de la commune à cette date. Le vote interviendra en avril lors de la prochaine séance concernée au budget.

Par ailleurs, le maire informe le conseil des informations partielles qu'il vient de recevoir concernant les impôts locaux de l'année 2010 (avec un retard certain, en raison d'erreurs informatiques de la direction des finances publiques !)

Les principaux renseignements de l'Etat communiqués par la direction Générale des finances publiques sont résumés dans le tableau suivant :

Etat 2010 communiqué par la Direction des finances Publiques :

Montant total des impôts payés par les OLLOISIENS : 137 042,00 € 100%

part de la commune	75 839,00 €	55,34%
part de la Communauté de Communes	12 794,00 €	9,34%
part du Département	44 468,00 €	32,45%
part de la Région	8 859,00 €	6,46%

Origine des impôts de la commune d'OLLOIX : 75 839,00 € 100%

taxe d'habitation	28 262,00 €	37,27%
taxe sur foncier bâti	30 038,00 €	39,61%
taxe sur foncier non bâti	17 539,00 €	23,13%

ne sont pas compris dans ces chiffres :

- la taxe professionnelle ou les impôts la remplaçant (CFE)
- la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- les taxes de séjour

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2011

9.6 Problèmes divers :

* La commune a été sollicitée pour délivrer une autorisation d'exploiter une licence de taxi de la part de l'entreprise MARION Sarl dont le siège est avenue CHARRAS à CLERMONT-Fd.

Considérant que de nombreuses autorisations ont été déjà données aux exploitants localisés plus proches d'OLLOIX, et après en avoir discuté, le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

* Une demande de panneau de signalisation de la route de Grandchamp a été faite par plusieurs riverains. Cette route n'étant pas désignée, les livreurs ne trouvent pas l'adresse des riverains concernés. Le conseil décide de répondre favorablement à cette demande et de commander les panneaux correspondants.

* Projet de territoire : une réunion privée du conseil municipal aura lieu d'ici le 15 mars prochain à l'initiative de la Communauté de communes Les CHEIRES pour préparer la révision du projet de territoire et informer les conseillers des démarches et procédures en cours

* Bulletin : les bulletins de la commune d'OLLOIX, de la Communauté de communes les CHEIRES et la lettre du SIVOS seront distribués à partir du 29 janvier.